



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 décembre 2024

Délibération n°2024.12.05 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 ENTRE LE SMGSN ET LE PNRBSN POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA SEINE NORMANDE

Date de convocation : 3 décembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLER
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

syndicat-seine-normande.fr



Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que le 1^{er} janvier 2023, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) s'est vu confier par ses membres des compétences issues de l'article L. 211-7 du code de l'environnement en matière de GEMAPI (items 1°, 2°, 5° et 8°) et d'animation (item 12°) dans les domaines de la prévention du risque d'inondation et de gestion des milieux aquatiques.

À ce titre, le SMGSN va porter des études et mettre en œuvre des opérations de restauration et de gestion des milieux aquatiques et humides sur les territoires où il est compétent et sur la base de ses plans d'actions.

Dans le cadre des missions qui lui sont conférées par l'article R333 du Code de l'environnement et de sa charte 2013-2028, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (Pnr BSN) intervient sur son territoire pour la préservation et la restauration des milieux humides et aquatiques.

Le SMGSN et le Pnr BSN interviennent tous les 2 sur ces milieux dans le cadre de leurs compétences et missions respectives sur des territoires qu'ils partagent.

Dans ce contexte, il est nécessaire que le SMGSN et le Pnr BSN coordonnent leur actions et projets sur les territoires communs dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette convention de partenariat, ci-annexée, a pour objet de définir et organiser les missions portées par le SMGSN et le Pnr BSN en matière de préservation et de restauration sur des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande pour la période 2025-2027.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'Arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et approuvant ses statuts,
- L'Arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- Les missions conférées par l'article R333 du Code de l'environnement et celles de sa charte 2013-2028 au Parc naturel Régional des boucles de la Seine Normande,

CONSIDÉRANT :

- La stratégie de GEMA 2023-2028 de la Seine Normande élaborée par le SMGSN,
- Les projets sur les milieux humides et aquatiques 2025 - 2027 du territoire commun entre le SMGSN et le Pnr BSN,
- L'intérêt commun à développer une coordination renforcée entre les 2 structures.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2027 entre le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de partenariat 2025-2027 entre le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, et tous les documents s'y afférents.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241216-2024-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Affichage : 18/12/2024



CONVENTION ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA SEINE NORMANDE

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA SEINE NORMANDE EN 2025, 2026 ET 2027

ENTRE

Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande représenté par Julien DEMAZURE, son Président en exercice dument habilité à l'effet de la présente par une délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2021, et désigné ci-après par le SMGSN,

d'une part,

ET

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande représenté par Jacques CHARRON, son Président en exercice dument habilité à l'effet de la présente par une délibération du Comité Syndical du 15 octobre 2020, et désigné ci-après par le Pnr BSN

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La vallée de la Seine Normande abrite des milieux humides et aquatiques remarquables à différents titres. Ces zones jouent un rôle pour réguler les sécheresses et les inondations, constituent des réservoirs de biodiversité, contribuent à la dépollution, fournissent de nombreux produits pour l'homme (riz, roseaux, sel, herbages...) ou encore permettent le stockage du carbone.

Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande interviennent tous les 2 sur ces milieux dans le cadre de leurs compétences et missions respectives sur des territoires qu'ils partagent.

Dans ce contexte, il est nécessaire que le SMGSN et le Pnr BSN coordonnent leurs actions et projets sur les territoires qu'ils ont en commun.

Article 1 : Objet de la convention

Au vu de ces considérants et de la convergence d'intérêts majeurs en matière de préservation et restauration des milieux humides et aquatiques, les deux parties souhaitent consigner par écrit :

- les actions et projets relevant de la GEMAPI et particulièrement de la GEMA, que chacune des deux structures prévoit de mener en 2025, 2026 et 2027, dans un esprit de complémentarité et de synergie,
- les engagements de chacun,
- les modalités techniques, humaines et financières qui les accompagnent.

Article 2 – Territoire concerné par la convention

Le territoire concerné par la présente convention de partenariat correspond au territoire commun entre le SMGSN et le Pnr BSN. Il est cartographié en annexe 1 et représente une surface totale de 37 803 ha. Il est réparti sur 6 Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre et dans les proportions suivantes :

- Métropole Rouen Normandie : 11 179 ha (29%)
- Communauté de communes Roumois Seine : 2 519 ha (7%)
- Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo : 13 480 ha (36%)
- Communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle : 5 519 ha (15%)
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole : 3 164 ha (8%)
- Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville : 1 942 ha (5%)

Article 3 – Cadres d'intervention

Cadre d'intervention sur les milieux aquatiques et humides du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande :

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI), dite compétence GEMAPI, est devenue effective pour les EPCI.

Pour être efficiente, la gestion des inondations et des milieux aquatiques sur la Seine doit s'envisager à une échelle hydrauliquement cohérente, prenant en compte toute la dimension fluviale et estuarienne de l'axe Seine normand. Dès lors, pour encadrer l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'axe Seine Normand et mettre en place une gouvernance unifiée et cohérente, les 8 EPCI-FP riverains de la Seine et les Conseils Départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime se sont réunis pour créer le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande début 2020.

Après une première phase de préfiguration, le syndicat s'est vu confier par ses membres le 1er janvier 2023 des compétences issues de l'article L. 211-7 du code de l'environnement en matière de GEMAPI (items 1°, 2°, 5° et 8°) et d'animation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation et de gestion des milieux aquatiques (item 12°).

Le SMGSN est un syndicat mixte ouvert à la carte. En matière de gestion des milieux aquatiques (volet GEMA) et sur le territoire des membres concernés par la convention, le SMGSN est compétent pour :

	Compétence principale obligatoire n°1 : n°1.1 : Planification stratégique et n°1.2 : Animation et coordination d'actions en matière de GEMA	Compétence obligatoire n°2 : mise en œuvre opérationnelle GEMA lit mineur Seine et Risle Maritime (uniquement pour les EPCI-FP)	Compétence optionnelle n°3.3 : mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur vallée de la Seine
Conseil départemental de la Seine Maritime	•		
Conseil départemental de l'Eure	•		
Métropole Rouen Normandie	•	•	
CC Roumois Seine	•	•	•
Ca Caux Seine Agglo	•	•	
CC Pont-Audemer / Val de Risle	•	•	
CU Le Havre Seine Métropole	•	•	•
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	•	•	

La présente convention concerne uniquement les missions liées au volet GEMA, y compris l'animation, des compétences exposées ci-dessus.

Cadre d'intervention sur les milieux aquatiques et humides du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande :

Fort des enjeux sur son territoire, et grâce principalement à un partenariat durable avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Parc dispose de moyens humains et techniques via une cellule d'animation dédiée à la préservation et la gestion des milieux humides et aquatiques. Son ambition est de mieux connaître les milieux humides du Parc et leur fonctionnement, d'aider à leur meilleure prise en compte dans tous les projets d'aménagement du territoire, de favoriser les actions de préservation, gestion et de restauration, et d'impliquer et sensibiliser les divers publics.

Au-delà de sa capacité d'expertise, cette équipe pluridisciplinaire vise aussi des objectifs opérationnels. Elle délivre ainsi des conseils et de l'accompagnement auprès des usagers, des porteurs de projets privés ou publics, des services de l'état, des collectivités etc. Cela peut aller jusqu'à la maîtrise d'ouvrage directe.

Les agents mettent aussi leur énergie à catalyser et accompagner les projets ambitieux émergeant sur le territoire en faveur de ces milieux. Elle assure aussi une mise en cohérence des actions avec les programmes d'échelle supérieure et une synergie entre les diverses initiatives territoriales.

Enfin, elle s'inscrit dans une volonté toujours plus forte d'initier ou de développer des partenariats et de travailler en réseau avec tous les acteurs concernés, pour davantage d'efficacité grâce à la mutualisation d'idées, de moyens, d'expériences.

Sur son territoire, les missions du Pnr BSN sont les suivantes (R333 du code de l'environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information
- l'expérimentation

Article 4 : Définition d'un programme d'actions

Un programme prévisionnel est établi pour la période 2025 à 2027 entre le SMGSN et le Pnr BSN. Il pourra faire l'objet d'ajustements d'un commun accord entre les deux parties, afin de s'adapter au mieux aux enjeux et besoins du territoire. Ce programme est présenté en annexe 2.

Article 5 : Engagements des parties

Les deux structures s'engagent à :

- respecter le programme annexé et les modalités d'intervention qui y figurent
- partager leurs données nécessaires aux actions, sur simple demande
- se concerter le plus en amont possible des projets afin de pouvoir mutualiser les besoins de chacun
- s'associer aux éventuels comités de suivi mis en place sur les projets
- s'informer des actions de sensibilisation proposées par l'un ou l'autre, afin d'en assurer la cohérence globale
- s'informer des démarches de demande de subvention liées aux projets afin d'en garantir la lisibilité aux financeurs
- acter ensemble la structure qui prendra le pilotage de tout nouveau projet qui n'aurait pas été préalablement identifié dans le programme annexé
- travailler communément sur la prospective à donner à cette convention au-delà de 2027 ou en cas de changement majeur dans la gouvernance en cours de convention.

Article 6 : Modalités financières

Durant l'exécution de la convention, chaque structure disposera de ses propres financements.

Si certains projets nécessitaient des moyens financiers spécifiques, une convention financière devra être établie entre les deux parties.

Article 7 : Suivi de la convention

Le PNR et le SMGSN s'engagent à organiser des rencontres régulières pour :

- partager le bilan des projets engagés et en cours ;
- discuter et valider les projets à venir ;
- Étudier les projets qui n'auraient été identifiés dans le programme prévisionnel défini dans l'annexe 2.

Article 8 : Communication

Pour les projets partagés, les deux parties s'engagent réciproquement à faire mention du partenariat dans leur rapport avec les médias, et à utiliser le cas échéant leurs logos à ces fins.

Article 9 : Application de la convention

Exécution et durée

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2025, calée également sur le démarrage du 12^{ème} programme de l'AESN, et se terminera le 31 décembre 2027, soit une durée de 3 ans.

Révisions et modifications

La présente convention est établie d'un commun accord entre les parties de la convention. Toute révision ou modification de cette convention et ses annexes se fera par avenant suite à une demande expresse de l'une ou l'autre des parties.

Résiliation

La convention pourra être dénoncée :

- d'un commun accord entre les parties ;
- en cas de manquement à l'une des clauses précitées, chaque partie pourra résilier la convention après mise en demeure restée infructueuse plus de 15 jours sur décision de l'organe délibérant.

Litige

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif compétent, après tentative de conciliation à l'amiable restée infructueuse.

Fait à Notre Dame de Bliquetuit
en deux exemplaires originaux,
le 15 décembre 2024

Le Président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande

Le Président du Syndicat mixte du
Parc naturel régional des Boucles de
la Seine Normande

Julien DEMAZURE

Jacques CHARRON

Item Article 211-7 (en gras GEMAPI)	Projets sur les milieux humides et aquatiques 2025 - 2027 du territoire commun	Descriptif et précisions du projet	Mode d'action PNR	Moyens à mobiliser PNR	Principales compétences statutaires SMGSN mobilisées*	Mode d'action SMGSN	Moyens à mobiliser SMGSN	2025	2026	2027				
1* Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Identification de zones d'expansion des crues, des eaux de connexions latérales, d'espaces de mobilité du fleuve...	/	Appui selon besoin	Régie	Toutes les compétences	Définition d'un projet Articulation des démarches en cours	Régie et/ou prestation	x	x	x				
2 - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce lac ou à ce plan d'eau & 8 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	Elaboration et mise en œuvre de Plans Pluriannuels en faveur des Milieux Humides et Aquatiques	Elaboration d'un PPMHA pour le lit mineur et majeur de la Seine Normande sur le territoire de la Métropole Rouen Normande / CC Roumois Seine (hors marais Vernier)	Appui selon besoin, notamment caractérisation des réseaux hydrauliques (cf. ligne diagnostic des réseaux hydrauliques)	Régie	2 - 3.3	Convention avec la MRN à formaliser MO pour l'élaboration du PPMHA	Régie + partenaires	x						
		Elaboration d'un PPMHA pour le lit mineur et majeur (selon compétence) de la Seine Normande et de la Risle maritime sur les territoires de CSA, CCERS, CCPAVR et CCPHB	Appui selon besoin - non défini	Régie		Convention à formaliser MO pour l'élaboration du PPMHA	Régie + partenaires		x	x				
		Elaboration d'un PPMHA pour le lit mineur et majeur sur la Risle maritime sur les territoires de CCPAVR et CCPHB	MO par délégation	Régie		En appui	Régie		x	x				
		Mise en œuvre des PPMHA	Appui selon besoin	Régie + prestation si besoin		MO	Régie	x	x	x				
		Elaboration et mise en œuvre de Diagnostics et notices / plans de gestion	Elaboration d'un plan de gestion de la végétation sur un secteur expérimental (secteurs Saint-Pierre-de-Varengeville / d'Hénouville (RD) et Berville-sur-Seine / Bardouville (RG)) (diagnostic complet et rédaction d'un plan de gestion)	Appui selon besoin		Régie	MO	Prestation	x	x				
			Mise en œuvre des actions du plan de gestion sur le secteur expérimental	Appui selon besoin		Régie	MO	Régie et/ou prestation		x	x			
			Elaboration d'un plan de gestion de la végétation sur le reste du lit mineur de la Seine aval (diagnostic complet et rédaction d'un plan de gestion)	Appui selon besoin		Régie	MO	Prestation			x			
			Diagnostic des réseaux hydrauliques	Mise à jour du diagnostic des réseaux hydrauliques de la Risle maritime et propositions de gestion		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x			
				Mise à jour du diagnostic des réseaux hydrauliques du secteur de Roumare et propositions de gestion		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x			
				Mise à jour du diagnostic des réseaux hydrauliques de la boucle de Jumèges/le Mesnil et propositions de gestion		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x			
				Accompagnement pour un projet global de gestion de l'eau sur Heurteville		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x			
			Inventaires et suivis d'espèces et de milieux	Partage et diffusion du diagnostic des réseaux hydrauliques des marais Vernier tourbeux		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
				Finalisation du diagnostic des réseaux des marais Vernier alluvionnaire		Régie	Appui selon besoin	Régie		x				
				MO dans le cadre de PG, N2000, PNA, ...		Régie + partenaires + prestation	Appui selon besoin	Régie + prestation		x	x	x		
	Elaboration et/ou mise en œuvre de notices et plans de gestion		Mise en œuvre et suivi du PG et des notices de gestion: RNN du marais Vernier ENS Marais de la Risle Maritime ENS marais de Conteville Marais de Caudébec en Caux Marais de Saint Nicolas de Bliquetuit Marais de Notre Dame de Bliquetuit Marais d'Heurteville Site de Trouville la Haule Pré aux ânes (marais Vernier)	Régie				Diagnostic, élaboration de notices et plans de gestion, sur la base des sites identifiés dans les PPMHA	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Révision des PG des sites suivants Marais de Caudébec en Caux Marais d'Heurteville											
			Appui - autres structures gestionnaires au besoin	Appui autres structures gestionnaires au besoin		Régie	MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie		x	x	x
				Animation et accompagnement des acteurs		MO, selon besoin	MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie		x	x	x
		Conseils aux particuliers et riverains, appui pour dossier réglementaire à établir		MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
		Accompagnement des acteurs du territoire	Inventaires et suivis des populations batrachologiques	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Caractérisation des mares du territoire, inventier les habitats des taxons faunistiques à fort enjeu	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Accompagnement des maîtres d'ouvrage - chantiers de restauration des mares (phase travaux ou études)	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Maîtrise d'ouvrage de chantiers de restauration de mares	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Formation, intervention, conseils aux particuliers, élus, agents techniques, sur la gestion et l'entretien de mares et la mise en œuvre d'actions concrètes pour conforter les corridors entre les réseaux de mares	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Modélisation de la répartition des espèces (TVB dont réseaux de mares)	MO, selon besoin		MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x	
			Partage et accompagnement méthodologique											
			Intégration et protection du patrimoine naturel humide et aquatique et des fonctionnalités écologiques dans les projets	Accompagnement des collectivités et porteurs de projets (ERC)		Régie	MO, selon besoin	Régie	MO, selon besoin	Régie et/ou prestation		x	x	x
			Etudes / suivis spécifiques	Stratégie pour la restauration fonctionnelle du marais Vernier tourbeux (convention spécifique PnrBSN, CCPAVR, SMGSN)		MO, selon besoin	MO, selon besoin	Régie + prestation	Partenaire technique et financier	Régie		x	x	x
				RCE du canal Saint Aubin (convention spécifique PnrBSN, CCPAVR, SMGSN)		Etude : MO par délégation	Etude : MO par délégation	Régie : pilotage prestation et analyse de données préalable Prestation : étude	Partenaire technique et financier	Régie		x	x	
	Travaux ouvrages : A définir, MO possible par convention			SI MO direct, moyens supplémentaires		SI MO direct, moyens supplémentaires		A définir, MO possible par convention	Régie + prestation			x	x	
	Règlement d'eau du marais Vernier			MO sur relève, analyse, synthèse des données de niveaux d'eau du marais Vernier(en appui de l'Etat) + participation au titre du Parc (N2000, RNN, ...)		Régie	Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
	Maîtrise d'usage des espaces présentant un intérêt pour la GEMAPI		Mise en place d'actions foncière avec les communes, la SAFER, les particuliers (ORE, conventions...)	Identification des terrains clés d'un point de vue biodiversité, mise en place d'actions foncière avec les communes, la SAFER, les particuliers, l'EPCI Signature d'ORE Suivi des ORE Accompagnement au besoin pour l'émergence de BRCE		Régie		En fonction des besoins	Régie		x	x	x	
	Projets de restauration de la continuité écologique (RCE) et de la Trame verte et bleue		Risle maritime	Selon opportunités		Régie + partenaires		Selon opportunités	Régie + partenaires		x	x	x	
		Ouverture d'un clapet sur l'ENS des marais de la Risle	Mo : suivi et retours d'expériences	Régie			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		MO - lancement d'une étude de faisabilité	MO - lancement d'une étude de faisabilité	Régie + prestation			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Projet de restauration de la filandre du Trait	Accompagnement sur le projet de restauration de la filandre du Trait (SMGSN)	Régie + partenaires			Appui technique ou maîtrise d'ouvrage sur le projet de restauration de la filandre du Trait, dont maîtrise d'ouvrage sur la partie lit mineur	Régie + partenaires + prestation						
		Projets de restauration écologiques des plans d'eau	Appui selon besoin	Régie			Diagnostic, élaboration de notices et plans de gestion, sur la base des plans d'eau identifiés dans les PPMHA	Régie et/ou prestation						
		Contribution aux projets émergents	Appui selon besoin	Régie			Accompagnement et/ou maîtrise d'ouvrage	Régie et/ou prestation		x	x	x		
		Etude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique sur les exutoires des affluents de la Seine (Austreberthe ? Rançon?..)	Appui selon besoin	Régie			MO	Régie et prestation		x	x	x		
		Trame verte et bleue : déclinaison territoriale	Accompagnement méthodologique pour une déclinaison sur le territoire du Parc Accompagnement des communes et EPCI dans la mise en place d'actions opérationnelles de restauration de la TVB et de la nature ordinaire	Régie			En fonction des besoins	Régie et/ou prestation		x	x	x		
		Projets de restauration non définis à ce jour sur les milieux aquatiques, humides et les fonctionnalités estuariennes	/	Appui volontariste selon besoins émergents		Régie		Accompagnement et/ou maîtrise d'ouvrage	Régie et/ou prestation		x	x	x	
		Traitement et mise à disposition des données	Capitalisation, exploitation et transfert vers ODIN	MO		MO	Régie	MO	Régie		x	x	x	
			Valorisation des données/public	Gestion et alimentation de Biodiv/In Seine		Régie		Appui selon besoin	Régie		x	x	x	
Valorisation des données/ partenaires			Porté à l'information et échange de données auprès des collectivités et porteurs de projets Transfert des données à ODIN	Régie		Appui selon besoin	Régie		x	x	x			
5 - Défense contre les inondations et contre la mer		Demandes d'autorisation travaux digues etc.	/	Fourniture d'avis sur dossiers reçus	Régie		/	/	x	x	x			
		Gestion des systèmes de protection contre les inondations	Gestion technique et réglementaire des systèmes de protection contre les inondations de la Seine (systèmes d'endiguement élargis)	/	/	3.2	MO	Régie et prestation	x	x	x			
11 - Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques		Suivi hydrologique de l'estuaire (dont Risle maritime)		Suivi hydrologique en lien avec l'observatoire MHA + N2000 + inondation + étage + SAGE	Régie + partenariats	/	/	/	x	x	x			
12 - Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.	Animation et coordination GEMAPI	Organisation du comité d'orientation GEMAPI de la Seine Normande et des journées techniques	Contribution	Régie	1.2 - 3.1	MO	Régie	x	x	x				
		Animation et mise en œuvre de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande 2023-2028	Contribution	Régie		MO	Régie	x	x	x				
		Animation de la stratégie de gestion du risque d'inondations en vallée de Seine Normande	Contribution	Régie		MO	Régie	x	x	x				
		Accompagnement des acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des milieux aquatiques et humides et du risque d'inondations	Contribution	Régie		MO	Régie	x	x	x				
		Elaboration de documents de sensibilisation sur les milieux aquatiques et humides et le risque d'inondations	Contribution	Régie		MO	Régie	x	x	x				
		Développement de la culture du risque	Contribution	Régie		MO	Régie	x	x	x				
	Développement d'outils de planification sur l'ensemble de la Seine Normande	Observatoire des milieux humides et aquatiques (dont MHEO)	Poursuite du test et du suivi des indicateurs et des protocoles associés sur les terrains gérés par le Parc Accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre d'indicateurs de suivi	Régie + partenariats			Déploiement de la boîte à outils de suivi des ZH (Mhco/SeineO) et mise en place de suivis sur les sites du SMGSN	Régie + partenaires		x	x	x		
		Mise en place et animation d'un CTEC Seine	Contribution	Régie			MO	Régie + partenaires		x	x	x		
		Elaboration d'un PAPI Seine (hors PAPI existants)	Contribution	Régie			MO	Régie + partenaires		x	x	x		
		Participer aux démarches des partenaires, dont celles du Pnr BSN	/	/			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Envoyer des avis sur sollicitations, dont PAPI	MO selon nature des sollicitations	Régie			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Emergence et mise en œuvre	Suivi et appui au besoin des structures porteuses	Régie			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Valorisation de la production agricole du marais Vernier et anticipation évolution comportement ressource en eau	Réalisation de diagnostics technico-économiques des exploitations du marais Vernier	Régie + prestations + partenariats			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Renforcement de la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité des prairies	Organisation de formations techniques aux éleveurs	Régie + prestations + partenariats			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
		Sites N2000	Mise en œuvre des docobes Natura 2000 MVRM, BSA MO sur la révision des docobes de la ZSC "Estuaire de la Seine" et la ZPS "Estuaire et maris de la basse Seine"	Régie + prestation			Appui selon besoin	Régie		x	x	x		
Mise en œuvre de l'observatoire de l'avifaune	MO avec la MJE	Régie + prestation		Appui selon besoin	Régie		x	x	x					
Mise en œuvre du label RAMSAR	Contribution au document fédérateur pour la gestion du site Ramsar et à l'animation du site	Régie en partenariat		Appui selon besoin	Régie		x	x	x					
Prise en compte des enjeux liés au changement climatique et émergence de projets d'adaptation	Accompagnement ou mise en œuvre d'outils d'aide à la décision et de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique	Régie, éventuellement prestation		Appui selon besoin	Régie		x	x	x					

*Compétences statutaires du SMGSN

2 compétences obligatoires pour l'ensemble de son territoire

1 - Planification stratégique, animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux

- 1.1 - Planification stratégique
- 1.2 - Animation et coordination d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques

2 - mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle maritime

3 compétences optionnelles

3.1 - Animation et programmation en matière de prévention des inondations

3.2 - mise en œuvre opérationnelle de la PI par débordement de seine

3.3 - compétence de mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur vallée de la seine